

COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

Tous les paramédics du Groupe CAMBI secteur du Bas-Saint-Laurent

De : Direction opérationnelle
Date : 13 juin 2023
Objet : Demande d'assistance lors d'intervention

Chers(es) Paramédics,

Lors de toute intervention préhospitalière, il est important d'évaluer les risques que peut représenter la situation et l'évacuation du patient.

Lorsque vous juger qu'il y a des risques à intervenir de façon sécuritaire vous devez vous retirer et faire une demande d'assistance. Cette demande doit se faire au CCS via le système de télécommunication portatif (RENIR). Dans le cas où vous n'avez pas de réponse, vous devez utiliser la ligne téléphonique pour les intervenants d'urgence, soit le numéro **418-724-5890**. Celui-ci est programmé sur les téléphones du CISSS que vous avez en votre possession en tout temps.

À tout moment durant une intervention, si vous juger que votre sécurité est compromise (violence), vous devez soit mentionner sur les ondes radio 10-0-7 ou utiliser le bouton panique (orange). Durant cette demande, la fréquence vous sera réservée pendant 30 secondes et le CCS pourra entendre et obtenir toute information nécessaire pour la suite des choses et affecter les partenaires.

Pour toute demande d'assistance médicale ou d'assistance d'évacuation, vous devez effectuer la demande le plus tôt possible après votre arrivée sur les lieux, en précisant la raison de l'assistance ainsi que l'envoi en mode urgent ou non urgent de la ressource. Dans le cas d'une assistance médicale, le CCS affectera l'équipe ambulancière disponible la plus prête ou un superviseur. Dans les cas d'assistance pour évacuation, la demande sera envoyée selon la disponibilité et la proximité des partenaires (Ambulance, police, pompier).

Il est de votre responsabilité d'assurer votre sécurité et ainsi diminuer les risques de blessure physique.

Merci de votre habituelle collaboration,

La direction opérationnelle

10-0-7 Intervenant en danger immédiat

Dans tous les cas où il est trop dangereux pour la sécurité d'un TAP de fournir à la centrale le motif d'une demande du service de police, celui-ci doit utiliser le code 10-0-7. Une demande en mode urgent sera effectuée au service de police.

Exemple

1. ÉQUIPE 1

« Centrale, équipe 1, 0-1, 10-0-7 »

2. CENTRALE

« Équipe 1 à 22 h 37 »

Lorsque les TAP activent leur bouton panique, la centrale doit écouter ce qui se dit sur la fréquence. S'il n'y a rien d'anormal, elle doit valider avec l'équipe concernée si cette dernière est en difficulté.

Exemple

1. CENTRALE

« Centrale, équipe 4, 0-4, êtes-vous 10-0-7? »

2. ÉQUIPE 4

« Équipe 4, positif »
OU
 « Équipe 4, négatif »

Si la centrale ne reçoit pas de retour de l'équipe et qu'elle est sur une intervention, si la réponse est affirmative ou si la centrale entend des choses anormales, elle doit joindre immédiatement le service de police.